

**ARRETE N° A014-2022**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2020-007 TVX en date du 30/06/2020 : « Commune de Lachapelle – Modification du canal d'entrée de la station d'épuration », notifié à l'entreprise PRESTINI TP – 19 quai de Phalsbourg – 54300 LUNEVILLE ;

Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 13/11/2020 ;

**ARRETE**

**ARTICLE PREMIER** : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 888 € (HUIT CENT QUATRE-VINGT-HUIT EUROS) versée le 16/11/2020 de la banque CIC EST

**ARTICLE 2** : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 9 août 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO  
2022.08.09 15:43:15 +0200  
Ref:20220809\_140401\_1-1-O  
Signature numérique  
le Président